



LA VIRALE

CRÉATION • DIFFUSION • PERFORMANCE

CONTRAT-CADRE DE PRESTATION CRÉATIVE ET COMMUNAUTAIRE

Créateur, diffuseur ou prestataire indépendant membre de la communauté La Virale

AHIME, entreprise individuelle, opérant sous la marque commerciale LA VIRALE
RCCM RB/ABC/23 A 92571 - IFU 0202112523413

AVERTISSEMENT JURIDIQUE ET FISCAL

Ce document est une trame opérationnelle. Les informations variables du client, du prestataire, des missions et des paiements doivent être complétées selon le cas. Une relecture par un juriste et un professionnel fiscal/comptable au Bénin demeure recommandée avant utilisation définitive. Aucun taux de TVA, de retenue ou d'impôt n'est appliqué sans validation officielle.

Version 4.1 - 3 août 2026



Informations légales d'AHIME et du Prestataire

Champ	Information / champ à compléter
Entité contractante	AHIME, entreprise individuelle, opérant sous la marque commerciale LA VIRALE
RCCM / IFU AHIME	RCCM RB/ABC/23 A 92571 - IFU 0202112523413
Adresse	Îlot 465-q, quartier Aïtchedji, Abomey-Calavi, Atlantique, Bénin Tél./WhatsApp : +229 01 52 53 37 92 WhatsApp : https://wa.me/2290152533792 E-mail : contact@ahime.net
Représentée par	SALAMI Nahim Alamou, Gérant
Prestataire	[Nom et prénom complets]
Type juridique	[Personne physique / entreprise / autre]
Date et lieu de naissance	[À COMPLÉTER]
Adresse / commune	[À COMPLÉTER]
Téléphone / e-mail	[À COMPLÉTER]
Pièce d'identité	[Type, numéro, expiration]
IFU / régime fiscal	[À COMPLÉTER / à vérifier]
Paiement	[MTN MoMo / Moov Money / Banque] - Numéro : [À COMPLÉTER]

Régime fiscal : Micro et Petites Entreprises - Centre des impôts : CIPE n°1 Abomey-Calavi - Activité déclarée : Conseil en transformation numérique, SSII, conseil informatique et développements logiciels. Informations légales vérifiées à partir de l'extrait RCCM certifié le 16 mai 2025 et de l'attestation IFU du 23 juin 2023.

Préambule

AHIME exploite la marque et l'activité LA VIRALE, dédiée à la création, l'adaptation, la diffusion et la mesure de contenus numériques. AHIME reçoit les commandes des clients, émet les devis et factures, encaisse les paiements, coordonne les campagnes et rémunère les prestataires sélectionnés.

Le Prestataire déclare agir en toute autonomie, disposer du matériel et des comptes sociaux nécessaires et pouvoir accepter ou refuser chaque mission. Les parties souhaitent encadrer une relation de prestation indépendante, sans créer de relation de travail salarié.

PRINCIPE ESSENTIEL

Le Prestataire reste libre d'accepter ou de refuser chaque mission. Aucun volume de travail, aucune mission et aucun revenu mensuel ne sont garantis.



Article 1 - Objet

Le présent contrat définit les conditions générales dans lesquelles le Prestataire peut partager, adapter, remixer, créer, monter et/ou publier des contenus pour des campagnes gérées par AHIME sous la marque LA VIRALE.

Chaque mission commerciale fait l'objet d'un ordre de mission indiquant au minimum le client, le type de contenu, le gain brut garanti, le bonus éventuel, la plateforme, le délai, la fenêtre d'activation, la durée de maintien, les droits d'usage et les preuves exigées.

Article 2 - Indépendance du Prestataire

Le Prestataire organise librement son activité, utilise en principe son propre matériel, sa connexion et ses comptes sociaux, et peut travailler avec d'autres clients. Il n'est soumis à aucun horaire permanent, pointage, présence quotidienne ou exclusivité générale.

Les contraintes de date, de vague horaire, de format, de conformité et de validation concernant uniquement les missions qu'il a volontairement acceptées. Le présent contrat ne lui confère pas la qualité de salarié, d'agent commercial, de mandataire permanent, d'associé ou de représentant d'AHIME.

Article 3 - Conditions d'admission

Le Prestataire fournit une identité exacte, un moyen de paiement autorisé, un compte social exploitable et, lorsqu'ils sont disponibles, son IFU et les informations utiles à la vérification de son profil fiscal.

Il accepte le règlement communautaire, la charte créative, la politique anti-fraude, les règles de confidentialité et les documents associés. Une personne mineure ne peut être admise qu'avec l'autorisation écrite de son représentant légal et une validation juridique spécifique.

Article 4 - Deux catégories d'activités

4.1 Missions commerciales rémunérées - Toute activité réalisée pour promouvoir un client, une marque, un produit, un service ou une organisation tierce constitue une mission commerciale rémunérée. Le gain brut garanti et le bonus éventuel sont affichés avant acceptation.

4.2 Activités communautaires volontaires non rémunérées - AHIME peut inviter les membres à créer, remixer, partager ou republier des contenus concernant exclusivement LA VIRALE, sa communauté, son recrutement, ses formations, ses événements ou ses initiatives internes.

Ces activités sont facultatives et clairement identifiées. Le refus n'entraîne aucune dette, pénalité, exclusion automatique, suppression de gains acquis ou obligation de remboursement. Une commande payée par un client ne peut jamais être présentée comme activité communautaire gratuite.

Les contributions volontaires peuvent donner des points, badges, certifications, formations ou priorités, sans conversion automatique en argent.

Article 5 - Acceptation, exécution et validation

Le Prestataire manifeste son intérêt, attend la confirmation de sélection et accepte l'ordre de mission. Après acceptation, il respecte le brief ou prévient rapidement AHIME en cas d'empêchement.

Une tâche est validée lorsque le contenu respecte le brief, est publié selon les instructions, reste public pendant la durée minimale et est accompagné des preuves exigées. Une correction raisonnable peut être demandée avant rejet.

Article 6 - Rémunération des missions commerciales

La rémunération est une rémunération de prestation et non un salaire. Le montant brut contractuel est celui affiché dans l'ordre de mission accepté.



Le prix payé par le client n'est pas réparti selon un pourcentage fixe entre le Prestataire et AHIME. Il couvre notamment les rémunérations, la coordination, la modération, le contrôle qualité, la prospection, les outils, les coûts externes éventuels, les réserves opérationnelles et la marge d'exploitation.

Pour les partages et remix, le paiement principal est forfaitaire par contenu ou publication validée. Les vues peuvent servir au reporting et à un bonus plafonné, mais ne remplacent pas le gain garanti.

Article 7 - Bonus de performance

Lorsqu'un bonus existe, il est financé par une cagnotte fermée définie avant l'ouverture de la campagne. Le total distribué ne peut jamais dépasser cette cagnotte.

Une formule indicative peut utiliser les vues qualifiées, commentaires valides, partages valides et clics valides. Les règles exactes sont indiquées dans l'ordre de mission.

Article 8 - Fiscalité, retenues et montant net

Le Prestataire demeure responsable de ses obligations administratives, fiscales, sociales et professionnelles. AHIME applique uniquement les retenues fiscales légalement exigibles et validées selon le profil fiscal du Prestataire et la réglementation applicable.

La présence d'un IFU ne déclenche pas automatiquement la TVA et aucune retenue uniforme de 18 % n'est appliquée par défaut. Le relevé distingue le gain brut, la base fiscale, le taux validé, le montant retenu, le net versé et, lorsque requis, la référence de l'attestation ou du reversement.

Toute somme retenue pour le compte de l'administration fiscale ne constitue pas une commission ni une marge d'AHIME.

Article 9 - Paiement

Le gain garanti devient exigible après validation de la tâche. Le bonus est arrêté à la clôture de la campagne. Le paiement intervient selon le calendrier communiqué, par Mobile Money, virement ou autre moyen autorisé.

Un paiement déjà effectué n'est pas recalculé en raison d'une modification ultérieure de tarif ou de règle fiscale, sauf régularisation légale documentée.

Article 10 - Activation, maintien et statistiques

La fenêtre standard d'activation est de 24 heures maximum, avec plusieurs vagues possibles. Les publications restent publiques au moins 7 jours, sauf indication différente dans l'ordre de mission.

Le Prestataire transmet le lien, la date, la plateforme, les captures ou enregistrements demandés et, lorsque nécessaire, les statistiques natives du compte sans communiquer son mot de passe.

Article 11 - Fraude et interdictions

Sont interdits : achat de vues ou d'engagements, bots, auto-refresh, groupes d'échange artificiel, VPN visant à tromper la géographie, faux comptes, analytics falsifiés, duplication non autorisée, utilisation d'éléments sans droits et contact direct d'un client en contournement d'AHIME.

Les gains directement liés à une fraude peuvent être annulés. Les gains non concernés sont traités séparément.

Article 12 - Propriété intellectuelle, image et voix

Pour une mission commerciale rémunérée, les droits accordés à AHIME et au client sont ceux prévus dans l'ordre de mission et prennent effet après paiement. La publicité payante, le whitelisting, l'exclusivité et l'usage prolongé doivent être expressément prévus.

Pour une activité communautaire volontaire, l'autorisation est non exclusive et limitée à la promotion de LA VIRALE. Le contenu ne peut pas être vendu, cédé ou utilisé pour promouvoir un client ou un tiers sans nouvel accord et rémunération spécifique.



Article 13 - Confidentialité et données

Les briefs, fichiers, prix, résultats, données clients, listes de membres, stratégies, accès, documents fiscaux et conversations non publiques restent confidentiels. AHIME traite les données nécessaires à la sélection, aux missions, aux paiements, à la fiscalité, à la sécurité et aux litiges.

L'obligation de confidentialité survit pendant trois ans après la fin de la collaboration et plus longtemps lorsque la nature de l'information ou la loi l'exige.

Article 14 - Frais et matériel

Sauf mention contraire, le Prestataire supporte ses frais ordinaires de téléphone, ordinateur, connexion, logiciel, électricité, transport et retrait Mobile Money. Toute dépense remboursable doit être autorisée à l'avance et justifiée.

Article 15 - Durée, suspension et résiliation

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut y mettre fin avec un préavis écrit de sept jours, sans remettre en cause les missions déjà acceptées et les paiements acquis.

AHIME peut suspendre ou résilier immédiatement en cas de fraude, violation grave de confidentialité, harcèlement, contenu illicite, atteinte aux clients ou refus répété de fournir les preuves nécessaires.

Article 16 - Responsabilité et différends

AHIME ne garantit ni le fonctionnement permanent des plateformes, ni une audience, ni un nombre de missions, ni une viralité, ni un revenu minimum.

Les parties recherchent d'abord un règlement amiable, puis une médiation avant de saisir la juridiction compétente selon la loi applicable.



Annexe 1 - Grille indicative des gains bruts au Bénin

Mission	Gain brut garanti	Bonus possible	Condition principale
Partage simple	750 F	Aucun	Publication validée sur une plateforme
Remix simple	1 500 F	Aucun	Extrait adapté et publié
Remix personnalisé	2 500 F	Selon campagne	Voix, visage, réaction ou commentaire
Remix démonstration	5 000 F	Selon campagne	Présentation ou utilisation du produit
Face caméra standard	10 000 F	2 500 F réservés à titre indicatif	Vidéo originale 20 à 60 s + publication
Démonstration UGC	20 000 F	5 000 F réservés à titre indicatif	Produit montré ou utilisé
UGC premium scénarisé	30 000 F	7 500 F réservés à titre indicatif	Concept, script, tournage et CTA

REMUNERATION BRUTE

Les montants ci-dessus sont des bases de lancement. Le montant de l'ordre de mission accepté prévaut. Le net versé peut être inférieur uniquement si une retenue fiscale légalement validée s'applique.

Annexe 2 - Profil fiscal du Prestataire

Champ	Déclaration / vérification
Type	☐ Personne physique ☐ Entreprise ☐ Autre
IFU	[À COMPLÉTER / non fourni]
Régime fiscal déclaré	[À COMPLÉTER / à vérifier]
Statut TVA	☐ Assujetti ☐ Non assujetti ☐ Exonéré ☐ À vérifier
Facturation	☐ Facture normalisée ☐ Facture simple ☐ Reçu uniquement ☐ À vérifier
Règle de retenue	[Code / taux / date d'effet / à valider]
Document justificatif	[Référence / lien]
Validation comptable	[Nom / date / statut]

Annexe 3 - Acceptation des documents associés

- J'ai reçu et lu le règlement de la communauté WhatsApp et la charte créative.
- Je comprends la différence entre mission commerciale rémunérée et activité communautaire volontaire non rémunérée.



- Je confirme qu'une activité gratuite ne peut concerner qu'exclusivement LA VIRALE.
- J'accepte le contrôle de mes statistiques aux fins de validation, de bonus, de sécurité et de paiement.
- Je comprends que mon gain est indiqué en brut et que toute retenue fiscale doit être justifiée sur mon relevé.

Pour AHIME, opérant sous LA VIRALE	Le Prestataire
Nom : SALAMI Nahim Alamou Qualité : Gérant d'AHIME Date : ____ / ____ / ____ Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »	Nom : _____ Qualité : _____ Date : ____ / ____ / ____ Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »